



## MRC de Sept-Rivières

### AVIS PUBLIC

#### RÈGLEMENT NO 01-2018 DÉCRÉTANT LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR LE TNO LAC-WALKER POUR L'ANNÉE 2018

**AVIS EST DONNÉ QUE** le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté lors de la séance régulière du 16 janvier 2018, le « Règlement No 01-2018 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2018 ».

Les dispositions de ce règlement sont en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site internet de la MRC de Sept-Rivières au [www.mrc.septrivieres.qc.ca](http://www.mrc.septrivieres.qc.ca)

**DONNÉ à Sept-Îles, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit.**

**Alain Lapierre**  
Directeur général et secrétaire trésorier